

Quels sont les différents pouvoirs définis par une Constitution ?

Dernière modification : 21 novembre 2022

🕒 2 minutes

L'essentiel

- Les trois pouvoirs définis par une Constitution sont le pouvoir **exécutif**, le pouvoir **législatif** et le pouvoir **judiciaire**.
- La Constitution organise leur rôle mais aussi les liens qu'ils entretiennent, notamment la manière dont ils **se contrôlent les uns les autres**.

En détail

Les régimes démocratiques sont organisés selon le principe de la séparation des pouvoirs afin d'éviter leur concentration entre les mains d'une seule personne.

Une Constitution définit les missions des trois pouvoirs et fixe le cadre de leur action.

- **le pouvoir législatif** est chargé de la rédaction et de l'adoption des lois mais également du contrôle de l'exécutif. Le pouvoir législatif est généralement exercé par un parlement, composé d'une ou deux chambres (en France, il s'agit de l'Assemblée nationale et du Sénat) ;
- **le pouvoir exécutif** met en œuvre les lois et conduit la politique nationale. À cette fin, il a le pouvoir d'édicter des règlements et il dispose de l'administration et de la force armée. Le pouvoir exécutif est exercé par un chef de l'État, qui joue un rôle plus ou moins important selon les régimes, et par un gouvernement ;
- **le pouvoir judiciaire** veille à ce que les lois soient respectées et sanctionne leur non-respect. Son indépendance est primordiale, puisqu'elle est la condition de son

impartialité. C'est généralement la constitution qui définit ses compétences et qui garantit son indépendance.

Certaines constitutions privilégient la stricte séparation des pouvoirs, d'autres leur permettent, tout en étant distincts, de disposer de moyens de contrôle les uns à l'égard des autres.